

Modalités inscriptions saison 2024/2025

Les certificats médicaux

Après conseils et avis auprès du Pr JOUANNY (responsable du Pôle personnes âgées du CHU de Dijon), membre du Conseil d'Administration de l'OPAD, **le certificat médical est demandé pour des inscriptions à des activités relevant du pôle sport et bien-être, au départ de chaque nouvelle saison, pour plusieurs raisons :**

° l'OPAD et plus particulièrement ses intervenants s'adressent à un public senior (de plus de 55 ans), dont les paramètres médicaux et les capacités physiques peuvent être amenés à évoluer d'une saison à l'autre.

Ces paramètres ne peuvent être négligés durant la pratique.

° maintenir la conformité du certificat avec un choix d'activités sportives et de bien être pouvant être différentes, ajoutées, voir nouvelles, également d'une saison à l'autre.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

La direction de l'OPAD